

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 17 mars 2017

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS/
CREATION ET
SUPPRESSION
D'EMPLOI**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Aude POIREE, Jacques LABARRE

Procurations : Eric CASSERON pouvoir à Georges SCHMITT, Véronique PETIT pouvoir à Sylvain SARAGOSA

Excusé(s) : Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Pascale BACQUEVILLE, Martine GHENASSIA

Absent(s) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

Secrétaire de séance : Evelyne POIGNON

∞∞∞∞∞∞∞∞

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 février 2017 ;

Considérant le tableau des effectifs permanents adopté par le Conseil Municipal le 28 novembre 2016 ;

Considérant la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) aux fonctionnaires des catégories A, B et C ;

Considérant qu'il y a lieu de supprimer 1 emploi permanent de Brigadier de police municipale en raison de la mutation de l'agent qui l'occupait ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 mars 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Considérant qu'il y a lieu de créer 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe dans le cadre d'un avancement de grade ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante la modification du tableau des effectifs des emplois permanents en tenant compte :

- De la suppression d'1 emploi de brigadier à temps complet
- De la création d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère Classe

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposé et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,